

Interpellation Eric RoCHAT concernant la politique salariale et syndicale des VMCV

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Sous le titre « La mobilisation aux VMCV a payé », un encart à la page 9 du Journal « Contact.SEV », organe du Syndicat du Personnel des Transports du 22 janvier 2015 nous apprend ce qui suit :

« Les turbulences de l'automne... auront au moins permis de retrouver un dialogue constructif et d'arriver à un résultat jugé bon par le comité de section emmené par le président Enzo Vermo ».

Jugez plutôt :

- prime unique de 300 CHF pour chaque collaboratrice et collaborateur
- promotion garantie dans tous les échelons
- revalorisation de la progression du personnel administratif et technique »100 francs par mois et ce chaque année au lieu d'une hausse annuelle entre 40 et 60 francs

et j'ajoute :

- revalorisation de l'indemnité de nuit et du dimanche, extension de l'indemnité de repas, prime en cas de suppression de congé planifié et comptabilisation à 200% du travail effectué en cas de rappel un jour de congé.
- enfin: l'entreprise verse 720000 CHF en faveur de la caisse de pension.

-
Notre Municipalité est représentée dans le Conseil d'administration par Monsieur le Municipal Dominique Epp. Le montant des améliorations mentionnées représentant plus de 800000 francs, il est naturel que le Conseil d'administration se prononce sur une telle proposition, au-delà des compétences de la Direction ; en effet, cette augmentation représente, en se référant au rapport de gestion 2013, plus de 7% de la masse salariale après une année à inflation nulle.

Je cite pour mémoire que nous disposons de 630 actions des VMCV et que leur achat à trop bas prix nous a déjà coûté plus d'un million pour renflouer une caisse de pension gérée de façon calamiteuse.

J'interpelle donc la Municipalité et lui demande de répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Conseil d'administration des VMCV a-t-il formellement voté les augmentations mentionnées ci-dessus ?
- 2) Sinon de telles augmentations sont-elles de la compétence de la seule direction ?
- 3) Comment le Conseil d'Administration a-t-il justifié ces augmentations (augmentation des temps de travail, pénibilité, extension des horaires,...) ?
- 4) Comment le Conseil d'Administration compte-t-il financer ces augmentations ?
- 5) La Municipalité de St-Légier envisage-t-elle de vendre ses actions VMCV, vu les risques inhérents à leur détention et de rejoindre ainsi Châtel-St-Denis, Bossonens, Attalens et Granges dans le groupe des prestataires de services sans titres de propriété ?
- 6) Vu l'asymétrie patente entre les intérêts des deux parties, pouvez-vous nous confirmer que le Directeur des VMCV n'est pas lui-même syndiqué ?

Je vous remercie, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, pour vos réponses à cette interpellation.

Eric Rochat

